

Avis après formation

Monsieur Vincent GREMONT

A suivi les 17 et 18 septembre 2026 pour une durée de 10 heures 30 avec le formateur Jérôme LAMARE, de l'organisme de formation C.G. CONSEIL, le stage de formation à la prévention du risque électrique intitulé :

Recyclage Habilitation Electrique

☒ Formation en vue d'une habilitation

Au cours de ce stage, **Monsieur Vincent GREMONT** a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique ou non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors de ces opérations.

AVIS FAVORABLE : ☒

AVIS DEFAVORABLE : ☐

Au vu de cet avis et compte tenu des prescriptions contenues dans la norme NF C 18-510, l'employeur peut délivrer à **Monsieur Vincent GREMONT**, l'habilitation BO/HOV(HTA)/B1V/B2V/BR/BC.

Monsieur Vincent GREMONT peut réaliser toutes opérations du champ d'application telles qu'elles ont été définies par l'employeur.

☐ Formation non habilitante

Au cours de ce stage, M.....

a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique ou non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations

sur (Nom de l'ouvrage ou de l'installation et nature des opérations).

Observations complémentaires (si nécessaire) :

.....
.....

Coordonnées de l'organisme ou du service de formation ou du formateur ou de l'établissement délivrant l'appréciation :

C.G. CONSEIL
Hôtel d'Entreprises - Parc des Saules
CS 70603
27106 VAL DE REUIL Cedex

Le responsable de formation : **Jérôme LAMARE**
(Nom et signature)

Fait le : 21 septembre 2026

